



2026/002

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

L'an 2026, le 27 Avril, à 18H30, le Conseil administratif du CCAS de la Commune de Us s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bourgin, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres le mardi 21 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le tableau d'affichage devant la Mairie ce même jour.

Vote A l'unanimité	
Pour :	9
Contre :	0
Blanc :	0

**Présents :** MM BOURGIN Jhony, QUILLET Delphine, SINTY Eliane, PAEZ REZENDE Michèle, GUEGUINIAT Alexandra, MURARO Aurélie, GOBI Mireille, CUSSY Alain et AUBIN Alain

**Excusés :** MURARO Aurélie donne pouvoir à Mme GOBI Mireille

**Absents :**

**Secrétaire :** QUILLET Delphine

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture du  
Val d'Oise.

Le 27 avril 2026

### D2026\_002 ADOPTION DU CFU CCAS 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Après, avoir entendu le rapport de Monsieur BOURGIN, président du conseil d'administration du CCAS de Us,

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article n°242 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2025,

**Vu,** le CFU 2025 dressé par le comptable public,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Hors de la présence du Président, Mme PAEZ REZENDE procède au vote du CFU 2025,

Le Conseil d'administration **approuve à l'unanimité** le CFU 2025 qui se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 846.68 €

Recettes : 54 €



République Française  
Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise  
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 095-219506250-20260427-2026\_002-BF



2026/002

Résultat de l'exercice : -2792.68 €  
Résultats antérieurs reportés : 4 143,95 €

On constate ainsi un excédent de 1 351.27 €

Les résultats seront affectés sur le budget primitif 2026 du CCAS, en excédent reporté de fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le Président  
  


La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.